



Annexe 1 : Localisation des sites d'intervention

Sites concernés :

Les sites sur lesquels le titulaire est tenu d'intervenir sont les suivants :

Priorité	Emprise / Etablissement / Immeuble	Adresse	Code postal	Ville
3	Camp de Ste Marthe (Marseille)	408 avenue Jean Quéro	13 014	MARSEILLE
4	Laboratoire du SEA* (CEPIA) Ste Marthe (Marseille)	302 chemin de Sainte Marthe	13 014	MARSEILLE
5	Quartier RENDU (Marseille)	35 boulevard Schoelcher	13 009	MARSEILLE
7	Caserne AUDEOUD (Marseille) hors logements SNI*	111 avenue de la Corse	13 007	MARSEILLE
8	Château St Victor (Marseille) hors logement SNI*	142 rue du Commandant Rolland	13 008	MARSEILLE
11	Bains militaires d'Endoume (Marseille)	16 rue d'Endoume	13 007	MARSEILLE
10	Ouvrage du Pharo hors logements SNI* (Marseille)	28 rue des Catalans	13 007	MARSEILLE
9	Fort Ganteaume (Marseille)	2 boulevard Charles Livon	13 007	MARSEILLE
12	Caserne du MUY (Marseille)	21 rue Bugeaud	13 003	MARSEILLE
1	Sémaphore de Cap Couronne (sauf logement SNI*) (Martigues)	44 chemin du Sémaphore - La Couronne	13 500	MARTIGUES
6	PSMP Port de Bouc (Port de Bouc)	Quai de l'Anse Aubran	13 770	PORT DE BOUC

Sites isolés :

Les sites ci-après, identifiés comme sites isolés font l'objet de dépannage en urgence ou hors heures et jours ouvrés.

Les surcoûts de déplacement sur ces sites sont rémunérés au titre de la prestation « ISO Déplacements sur sites isolés » ou « SUP_{ISO} Déplacements supplémentaires sur sites isolés ».

Priorité	Emprise / Etablissement / Immeuble	Adresse	Code postal	Ville
2	RELAIS HERTZIEN DE CARRY LE ROUET	43°21'54 N 5°08'13 E	13 620	CARRY-LE-ROUET